MA SANTÉ - MA PRIORITÉ

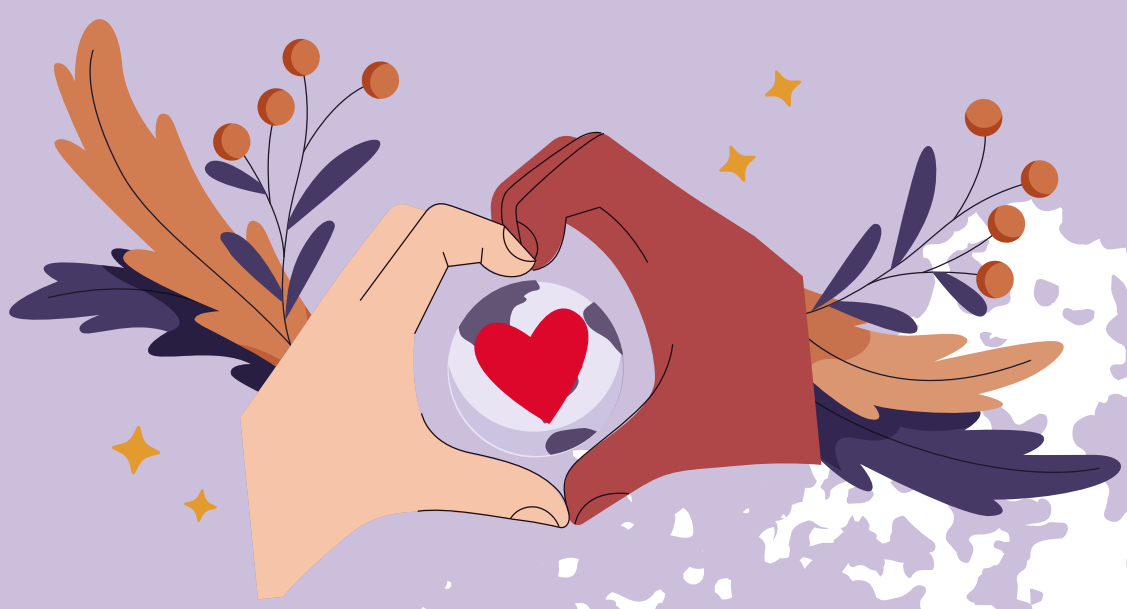

LA BIENVEILLANCE,
PAS SEULEMENT POUR LES ÉLÈVES !

Saviez-vous que le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île (CSSPI) a choisi la **bienveillance** comme une des valeurs phares de son *Plan d'engagement vers la réussite* ?

On peut y lire que la bienveillance est **l'attitude des personnes qui démontrent de l'empathie, de la compassion et le souci du bien-être des autres**.

Le Centre de services scolaire de la Pointe-de-l'Île a aussi un **code d'éthique** qui, selon celui-ci, doit être un guide afin de soutenir l'adoption des comportements attendus conformément aux valeurs du CSSPI, soit la collaboration, l'engagement, l'équité et la bienveillance.

Le code d'éthique s'applique à tout le personnel du CSSPI ainsi qu'à toutes les personnes intervenantes impliquées dans les activités du CSSPI (stagiaire, bénévole, entraineuse et entraineur, parascolaire, etc.).

Les directions d'établissement et de service sont responsables de la diffusion et de la promotion du code d'éthique auprès des personnes employées et intervenantes évoluant dans leur établissement ou service et d'en assurer son application.

Toujours selon le CSSPI, les bonnes pratiques impliquent de susciter l'adhésion des personnes employées à démontrer des comportements bienveillants et appropriés dans toutes circonstances pour le bien des élèves et le **maintien d'un milieu** d'éducation et **de travail sain**.

LA BIENVEILLANCE,
C'EST POUR TOUT LE MONDE!

LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DÉFINIT AINSI LA BIENVEILLANCE :

La bienveillance est un savoir être qui va bien au delà du respect et de la tolérance. Elle incite la personne à se préoccuper de l'autre, à en prendre soin. En contexte scolaire, cela se traduit par des gestes et des attitudes empathiques qui témoignent d'une considération pour l'autre et d'une ouverture à son égard. Intervenir avec bienveillance, c'est s'assurer que le milieu scolaire demeure un endroit où il fait bon vivre et apprendre ensemble (MEES, 2018a, p. 3).

Source : www.cse.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2020/06/50-0524-AV-bien-etre-enfant-2.pdf.

UNE AUTRE DÉFINITION DE LA BIENVEILLANCE EN MILIEU DE TRAVAIL :

« C'est l'attitude qui consiste à veiller au bien-être des gens qui nous entourent. Elle touche la santé et la sécurité dans leurs trois dimensions : physique, psychologique et sociale. Elle permet aussi d'instaurer le climat de sécurité nécessaire pour que les gens se sentent à l'aise d'être eux-mêmes sans avoir peur de quoi que ce soit. ».

Estelle Morin, professeure titulaire au Département de management de HEC.

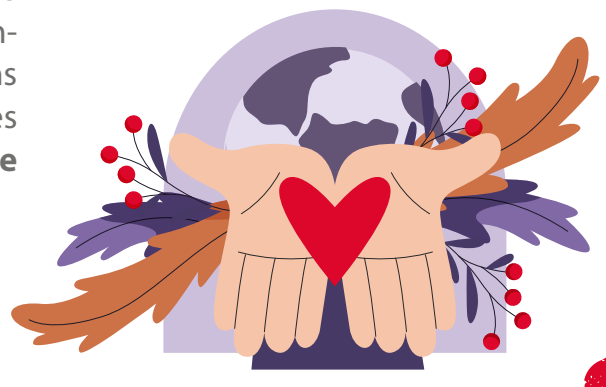

N'hésitez pas à contacter votre syndicat local si vous êtes victimes ou témoins d'une situation pouvant mener à de la détresse psychologique.

Ensemble, mettons un terme à la normalisation de certains comportements qui entraînent des conséquences sur la santé qui peuvent être aussi sévères que celles associées à de la violence physique.

APPROUVÉ PAR l'INTERSYNDICALE de la Pointe-de-l'Île APPROUVÉ PAR

SSPI Syndicat du soutien en éducation de la Pointe-de-l'Île (CSQ) · SPPMEM · SCFP local 2222 SSSPI · SCPI Syndicat de l'enseignement de la Pointe-de-l'Île